

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 28 novembre 2011

DATE DE CONVOCATION :	21/11/2011	CONSEILLERS (ERE) EN EXERCICE :	14
		CONSEILLERS PRESENTS :	12
		CONSEILLERS ABSENTS/REPRESENTES :	02
DATE D’AFFICHAGE :	21/11/2011	CONSEILLERS ABSENTS:	00

L’an deux mil onze, le vingt huit novembre, Le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20H30, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur Guy DA LAGE, Maire.

Etaient présents (te) : Messieurs PASQUIS, HALLEY, LEGRAND, BONTE, Adjoints au Maire, Messieurs BUISSON, ALINGRE, CHAHER, PROUIN, TARDIF, LEBIGRE, JOUENNE

Etaient absents/représentés : M. BEAUBAIS a donné pouvoir à M. DA LAGE, Mme CERTAIN à M. HALLEY

Secrétaire de séance : Thierry JOUENNE

Ordre du jour

Délibération modification du POS

Délibération autorisation mandatement de dépenses d’investissement 2012

Décisions modificatives budgétaires

CA.U.E. – P.L.U.

Centenaire ‘Franck Innocent’

Questions diverses

0. Approbation du procès verbal de la séance du 24 octobre 2011

En l’absence de remarques, le procès verbal du Conseil du 24 octobre est adopté.

1. Délibération modification du POS (délib n°65/2011)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que le Grand Port Maritime de Rouen a lancé il y a plusieurs mois un appel d’offre national pour l’installation d’une « ferme » photovoltaïque sur la chambre de dépôts. Suite à cet appel d’offre, c’est la Société « Terre de Soquence » qui a été choisie pour porter ce projet. Monsieur Le Maire informe le Conseil que pour lancer les différentes démarches administratives inhérentes à un tel projet, il est nécessaire de procéder à une révision partielle du POS sur la parcelle concernée, actuellement située en zone NDa. Monsieur Le Maire invite la Société « Terre de Soquence » à présenter au Conseil son projet.

Le projet concerne la création d’une centrale photovoltaïque de 12MW en crête. Le terrain serait loué au port pour une durée de 20 ans pour une mise en service en 2014. Les caractéristiques techniques sont les suivantes :

- panneaux inclinés à 35° ne dépassant pas 2 m
- panneaux reposant sur des pieux en acier facilement démontables
- lignes électriques enterrées
- bâtiments de service en bois
- dépollution du sol assurée par phytoremédiation
- installation d’une clôture laissant passer la petite faune et de haies arbustives masquant le site et donc l’impact visuel

Le projet prévoit la création d’un parcours pédagogique sur l’énergie solaire et le maintien de la zone naturelle humide et du chemin de randonnée.

La commune percevrait 20 000€/an indexés sur l’ICTH, et 5 emplois pourraient être créés. Le financement du démantèlement de la centrale en fin de contrat est garanti par les banques.

Monsieur Le Maire expose qu’il souhaite faire évoluer le Plan d’Occupation des Sols en vue d’autoriser, dans la zone NDa, la réalisation d’installations équipements et ouvrages techniques d’intérêt collectif ou nécessaire au bon fonctionnement des services publics.

Considérant que cette modification est mineure, Monsieur le Maire propose la mise en œuvre d’une procédure de modification simplifiée du POS.

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre de cette démarche, une consultation de la population est obligatoire, qu’à cet effet, sera réalisé :

- ✓ Un affichage de la présente délibération
- ✓ Une exposition publique avec la mise à disposition du dossier en mairie pendant le délai d’un mois aux heures et jours habituels d’ouverture
- ✓ La mise à disposition d’un registre destiné aux observations de toute personne intéressée et ayant un intérêt à agir,

✓ Un affichage spécial dans la presse locale d'un avis au public mentionnant l'objet de la modification simplifiée, le lieu, les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations. Cet avis devra être publié au minimum 8 jours avant la mise à disposition du dossier, et demeurera affiché pendant toute la durée de la mise à disposition.

Il invite le Conseil à se prononcer sur ce projet.

Vu la loi n° 2000-120 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain,

Vu la loi n° 2009-722 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissements publics et privés,

Vu, le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123-1 à L 123-19, R 123-20-1 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 07 juin 1985 approuvant le Plan d'Occupation des Sols,

Vu les pièces du dossier soumis à la disposition du public,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à 7 voix pour, 6 contre et 1 Abstention, décide de prescrire la modification simplifiée du POS approuvé le 07 juin 1985 visant à autoriser dans le sous secteur NDa la réalisation d'installations, équipements et ouvrages techniques d'intérêt collectif à usage photovoltaïque nécessaire au fonctionnement des services publics.

2. Délibération autorisation mandatement de dépenses d'investissement 2012 (délib n°66/2011)

Considérant la nécessité d'assurer le mandatement des dépenses engagées au cours des premiers mois de l'exercice 2011 sans attendre le vote du budget de l'exercice 2012,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte, la mesure transitoire applicable dans l'attente du vote du budget 2012 et autorise Monsieur Le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses par chapitres inscrits au budget 2011, à savoir :

N° chapitre	Libellé	Budget 2011	Autorisation de dépenses
20	Immobilisations incorporelles	37 450 €	9 362 €
21	Immobilisations corporelles	23 760 €	5 940 €
23	Immobilisations en cours	350 540 €	87 635 €

3. Décisions modificatives budgétaires (délib. n° 67+68+69/2011)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2011

Délibération n° 67/2011

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	61523				ENTRETIEN ET REPARATION VOIES ET RESEAUX	1 300,00
011	6288				AUTRES SERVICES EXTERIEURS	500,00
65	654				PERTES/CREANCES IRRE	300,00
011	60632				FOURN PETIT EQUIPEME	300,00
011	61521				ENTRETIEN ET REPARATIONS TERRAINS	2 400,00
011	60631				FOURNITURES ENTRETIE	500,00
011	60622				CARBURANTS	300,00
Total						5 600,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
022	022				DEP IMPREVUES	-5 600,00
Total						-5 600,00

Délibération n° 68/2011

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2315	61			INSTALL MAT OUTILLAG	248 440,00
20	2033	61			FRAIS D'INSERTION	1 300,00
20	2031	61			FRAIS D'ETUDES	30 000,00
16	1641	OPFI			EMPRUNTS EN EUROS	900,00
Total						280 640,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	238	61			AVANCES VERSEES SUR CDES IMMO.CORPORELLES	-215 458,00
23	238	900			AVANCES VERSEES SUR CDES IMMO.CORPORELLES	-900,00
23	238	900			AVANCES VERSEES SUR CDES IMMO.CORPORELLES	-64 282,00
Total						-280 640,00

Délibérations n° 69/2011 et 70/2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2011

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2315	61			INSTALL MAT OUTILLAG	85 000,00
041	2315	61			INST.MAT.OUT.TECHNIQUE IMMO.CORP.	18 000,00
042	6811				DOT. AUX AMORTISSEMENTS	2 000,00
Total						105 000,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
16	1641	61			EMPRUNTS EN EUROS	85 000,00
041	238	61			AVCES ET ACPTEES VERSES SUR CDE D'IMMO CORPORELLES	18 000,00
040	280415	ONA			AMT SUBV.EQPT VERSEES GPT COLLEC.	2 000,00
Total						105 000,00

4. C.A.U.E. – P.L.U.

Monsieur Le Maire informe qu'une réunion de travail sur le passage du POS en PLU est programmée, le 21 décembre, avec Monsieur DELAÎTRE du CAUE. Les membres constituant la commission créée lors de la dernière réunion seront convoqués.

5. Centenaire 'Franck Innocent'

Monsieur Le Maire informe Le Conseil qu'il a reçu Dominique BRETON, exécuteur testamentaire de Franck Innocent, qui souhaite organiser en 2013 une exposition dans la Mairie pour fêter le centenaire du peintre. Compte tenu de l'effort budgétaire demandé de l'ordre de 25000€ qui tient compte de l'assurance des toiles exposées, Le Conseil Municipal décide qu'une manifestation communale plus modeste sera organisée pour la pose d'une plaque commémorative sur la maison natale de Franck Innocent pour fêter son centenaire.

6. Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil que :

- l'Association « l'Age d'or » fait son Assemblée générale le mercredi 30 novembre à 19h30. Les élus sont conviés
- l'Association de Défense de la Boucle de Roumare fait son Assemblée Générale le 9 décembre à 20h15, à Hénouville
- l'Association des Anciens Combattants invite les élus, le lundi 5 décembre à 11 h, devant le monument aux morts pour la commémoration de la reconnaissance nationale de la guerre d'Algérie
- Deux randonnées pédestre et cycliste sont organisées à Saint-Pierre de Manneville dans le cadre du Téléthon le Samedi 3 décembre à 13 h

Il demande à Stéphane PROUIN d'intervenir pour réparer une barrière située au bout du chemin de l'Ancien Moulin, une serrure à l'école et un poteau de basket à l'intérieur de l'école.

7. Tour de Table

D. LEGRAND informe le Conseil que :

- La Commission Scolaire s'est réunie
- Un câble va être enterré entre la mairie et l'école maternelle permettant la desserte INTERNET dans les classes
- Il est nécessaire de changer le filet de sécurité des jeux dans la cour de l'école (coût entre 400 et 500 €) ainsi que le grillage qui sépare la propriété voisine
- L'école souhaite acquérir un second TBI (Tableau Blanc Interactif) (Investissement d'environ 3000€)
- Le personnel communal rattaché à l'école va bénéficier d'une formation 'Gestes aux premiers secours'
- Les effectifs de l'école (134 enfants) risquent de baisser l'année prochaine, d'où la nécessité de préciser à l'inspection académique que les effectifs sont conditionnés par la création des 15 logements des Charmilles II
- Il n'y a plus de médecin scolaire

P. PASQUIS informe le conseil que :

- L'Association « Initiatives Jeunes » déploie beaucoup d'efforts pour maintenir des activités culturelles et présentera une pièce de théâtre le 10 décembre à Quevillon
- Une bourse aux jouets se tiendra le samedi 3 décembre à Sahurs
- il a assisté à la réunion intercommunale associant les 4 communes (Saint-Pierre-de-Manneville, Hautot-sur-Seine, Val-de-la-Haye et Sahurs). Le coût du club de football et l'entretien des trois stades de football ont été évoqués, une mutualisation des coûts de certaines activités s'impose afin de maintenir l'offre des prestations actuelles. Au niveau des aides sociales, d'énormes disparités ont été notées entre les communes, Sahurs étant la commune donnant le plus par habitant.
- L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes se tiendra le 12 janvier 2012 avec un risque de disparition de ce dernier par manque de bénévoles
- Lors de la séance prochaine du 9 janvier, le budget 2012 sera évoqué. En conséquence, compte tenu des restrictions budgétaires annoncées, les Conseillers sont invités à soumettre leurs projets chiffrés pour étude.

T. JOUENNE interroge Monsieur Le Maire sur les conséquences au niveau communal de l'abandon de la compétence « Voirie » par la CREA. Monsieur le Maire répond que cet abandon fait suite à la somme trop importante demandée par la CREA aux Communes (pour Sahurs 53000€).

A. BONTE informe le conseil que sa présence à un déjeuner au restaurant scolaire lui a permis d'apprécier la qualité des repas servis et l'ambiance. Didier LEGRAND signale qu'il s'est rendu à une réunion sur le thème 'Comment manger BIO' dans les cantines scolaires et qu'une mise en application pourrait se faire progressivement.

P. HALLEY signale que des Habitants de la Résidence Les Petits Saules se plaignent de l'étroitesse de la nouvelle sortie du lotissement et regrette que tout le gibier ait été tué sur la chambre de dépôt malgré l'interdiction de chasse à cet endroit.

V. BUISSON informe le Conseil que :

- Le Noël des enfants aura lieu le 10 décembre et que les volontaires sont les bienvenus
- De la distribution de la 4^{ème} édition de 'SAHURS LE JOURNAL' avant les fêtes

Il confirme le risque de disparition du Comité des Fêtes si de nouveaux volontaires ne se manifestent pas.

L. ROBILLARD informe le Conseil que :

- Seulement 41% des enfants sont venus au salon du livre
- le repas de Noël aura lieu le 16 décembre ainsi que la chorale à 15 h 30 à la salle polyvalente

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 23 h 20.